



Normandie



Le lait sans OGM : est-ce pour moi ?

COÛTS ET OPPORTUNITÉS DE DEMARCHES « SANS OGM » EN FILIÈRE LAITIÈRE SIMULATIONS SUR CAS-TYPES DES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE DE NORMANDIE

CONTEXTE

De plus en plus de laiteries lancent des démarches « lait issu d'animaux nourris sans OGM ». Cette évolution devrait encore s'accroître dans les années à venir, comme on peut le voir chez nos voisins :

- 100% de la collecte sans OGM depuis 2010 en Autriche,
- 50% de la collecte atteints en 2018 en Allemagne (Bavière : 90% en janvier 2019),
- 100% dans plusieurs laiteries de l'Est de la France.



Dans une étude récente, le Centre d'Étude et de Recherche sur l'Économie et l'Organisation des Productions Animales (CEREOPA) estime que la part de lait issu d'animaux nourris sans OGM pourrait atteindre la moitié de la collecte française d'ici 3 ans, dans ses scénarios les plus évolutifs.

La question qui se pose pour un éleveur : estimer le surcoût d'un passage en alimentation sans OGM, et relativiser le gain potentiel en cas de plus-value sur le prix du lait. L'équipe Inosys Réseaux d'élevage Bovin Lait de Normandie s'est donc penchée sur la question.

SCÉNARIOS ET MÉTHODE

Bien évidemment, les effets d'un passage en alimentation sans OGM sont fortement liés au système (et aux rations) de départ. C'est pourquoi plusieurs scénarios ont été étudiés :

- certains qui n'impactent pas le système fourrager (uniquement le remplacement d'un aliment acheté non certifié par un autre aliment acheté certifié sans OGM),
- jusqu'à des scénarios qui modifient le système fourrager en optimisant le pâturage...
- ... en passant par la valorisation de coproduits régionaux disponibles.

Ces différentes pistes reposent sur 3 systèmes d'exploitation différents (cas-types) :



COLLECTION THÈMA



Hypothèses économiques

Prix de départ (moyenne 2018)

	Prix en €/TMB
Tourteau de colza non certifié	290
Tourteau de soja OGM	395
Drêche de brasserie	72 € à 25 %MS
CMV	660 €
CMV sans phosphore	430 €

Les évolutions de prix sont calculées sur le différentiel entre situation d'arrivée et situation de départ, donc les résultats de l'étude restent valables quel que soit le prix de conjoncture.

SCENARIO 1 : PASSAGE D'UNE ALIMENTATION EN COLZA NON CERTIFIE VERS UNE ALIMENTATION EN COLZA CERTIFIE

Situation initiale :

Cas-type « Lait spécialisé en race normande »

- 1,2 UMO pour 69 ha de SAU dont 18 ha de cultures de vente et 33 ha de prairies
- 399 500 L livrés produits par 57 VL à 7 000 L/VL
- 35 % de maïs/SFP pour un chargement de 1,72 UGB/ha de SFP corrigé

Ration hivernale des vaches laitières :

- 13,5 kg MS d'ensilage de maïs
- 2 kg MS d'ensilage d'herbe
- 0,5 kg MS de foin 1^{ère} coupe
- 3 kg MB de tourteau de colza
- 1 kg MB de tourteau de colza tanné
- 0,3 kg MB de CMV

Hypothèses techniques

On conserve le même système et la même ration, il n'y a donc pas d'impact sur la production laitière. Ce système étant déjà en 100 % colza, on applique uniquement le surcoût de la certification non OGM. Le surcoût correspond au passage d'un organisme certificateur ; cette certification n'est pas toujours imposée par les laiteries.

Résultats



Variation d'EBE entre la situation initiale et la situation simulée

		Prime sur le prix du lait (€/1 000 l)		
		0	+ 15	+ 30
Surcoût colza certifié non OGM (€/T)	+ 15	- 808	3 806	8 420
	+ 35	- 1 887	2 727	7 341
	+ 55	- 2 967	1 648	6 292

SCENARIO 2 : PASSAGE D'UNE ALIMENTATION EN SOJA OGM VERS UNE ALIMENTATION EN SOJA CERTIFIE NON OGM

Situation initiale :

Cas-type « Lait avec vaches allaitantes »

- 3 UMO pour 182 ha de SAU dont 100 ha de cultures de vente et 55 ha de prairies
- 651 200 L livrés produits par 70 VL à 9 300 L/VL
- 33 % de maïs/SFP pour un chargement de 1,59 UGB/ha de SFP corrigé

Ration hivernale des vaches laitières :

- 12 kg MS d'ensilage de maïs
- 4 kg MS d'ensilage d'herbe
- 0,5 kg MS de paille
- 3 kg MB de tourteau de soja
- 2,5 kg MB de blé
- 0,3 kg MB de CMV

Hypothèses techniques

On conserve le même système et la même ration, il n'y a donc pas d'impact sur la production laitière. Ce système était en 100 % soja, il doit donc s'approvisionner en soja non OGM (filière différente), les surcoûts à la tonne sont largement supérieurs et surtout beaucoup plus fluctuants dans cette situation que dans la précédente.

Attention : quand on passe en alimentation sans OGM sur une exploitation, les deux ateliers lait et viande doivent être alimentés en filière tracée (pour éviter les transferts de produits OGM à l'atelier en filière non OGM).

Résultats



Variation d'EBE entre la situation initiale et la situation simulée

		Prime sur le prix du lait (€/1 000 l)		
		0	+ 15	+ 30
Surcoût soja certifié non OGM (€/T)	+ 40	- 2 310	5 212	12 733
	+ 80	- 4 737	2 784	11 306
	+ 120	- 7 159	362	7 833

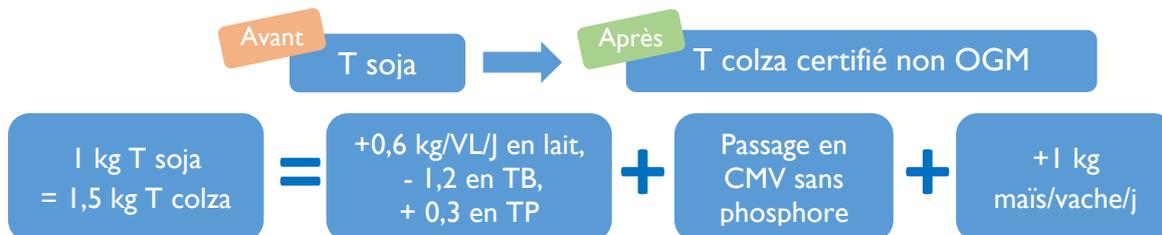
SCENARIO 3 : PASSAGE D'UNE ALIMENTATION EN SOJA OGM VERS UNE ALIMENTATION EN COLZA CERTIFIÉ NON OGM

Situation initiale :

Pour cette simulation, on repart de la même exploitation (situation initiale identique) que pour le scénario 2.

Hypothèses techniques

Dans cette projection, on remplace le tourteau de soja OGM par du tourteau de colza non OGM. En équivalence, on retient 1 kg soja = 1,5 kg de colza. Ce changement conduit à la fois à un impact sur les taux (TB et TP) et sur le volume produit par vache, avec une consommation de maïs supplémentaire de 1 kg/vache/jour. Ce maïs supplémentaire représente 1,6 ha qui sont repris sur des hectares en blé. Par contre, le CMV peut être modifié et remplacé par un CMV sans phosphore, moins onéreux (- 230 €/T).



Le volume de lait supplémentaire représente environ 13 000 litres mais payé avec une pénalité de 200 €/1 000 l par rapport au volume contractualisé.

Résultats

Variation d'EBE entre la situation initiale et la situation simulée

		Prime sur le prix du lait (€/1 000 l)		
		0	+ 15	+ 30
Surcoût tourteau colza certifié non OGM (€/T)	+ 15	- 4 334	3 187	10 708
	+ 35	- 6 214	1 307	8 828
	+ 55	- 8 094	- 572	6 949

SCENARIO 4 : AUGMENTATION DE LA PART DES COPRODUITS POUR REDUIRE LE CORRECTEUR

Situation initiale :

Cas-type « Polyculteur laitier de dimension moyenne »

- 2,5 UMO pour 190 ha de SAU dont 108 ha de cultures de vente et 46 ha de prairies
- 803 500 L livrés produits par 97 VL à 8 300 L/VL
- 36 % de maïs/SFP pour un chargement de 1,71 UGB/ha de SFP corrigé

Hypothèses techniques

Dans cette simulation, on maintient le tourteau de colza (en passant à du colza certifié) mais en limitant les quantités achetées au profit des drêches de brasserie ensilées.



Les taux et le volume de lait sont maintenus.

Ration hivernale des vaches laitières :

Avant	Après
13 kg MS d'ensilage de maïs	12,7 kg MS d'ensilage de maïs
3 kg MS de foin de luzerne	3 kg MS de foin de luzerne
0,5 kg MS de paille	3 kg MS de drêches de brasserie
4,5 kg MB de tourteau de colza	0,5 kg MS de paille
0,5 kg MB d'orge	1,1 kg MB de tourteau de colza
0,5 kg MB de VL18	1,4 kg MB d'orge
0,3 kg MB de CMV	0,3 kg MB de CMV

Résultats

Variation d'EBE entre la situation initiale et la situation simulée

		Prime sur le prix du lait (€/1 000 l)		
		0	+ 15	+ 30
Surcoût tourteau colza certifié non OGM (€/T)	+ 15	- 482	8 798	18 078
	+ 35	- 1 667	7 613	16 893
	+55	- 2 853	6 427	15 707

SCENARIO 5 : AUGMENTATION DE LA PART DU PATURAGE POUR REDUIRE LE CORRECTEUR

Il s'agit de la même exploitation de départ que pour le scénario 1.

Situation initiale :

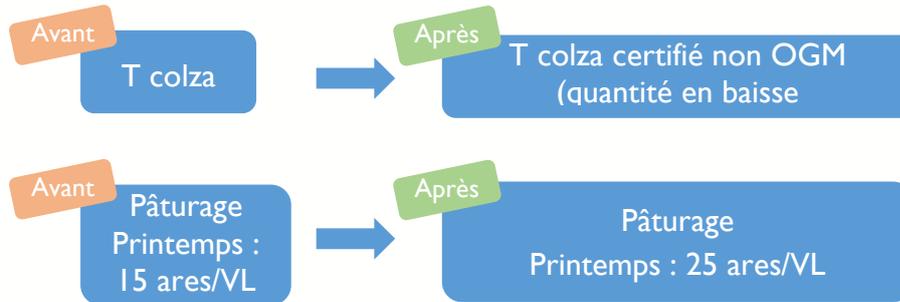
Cas-type « Lait spécialisé en race normande »

- 1,2 UMO pour 69 ha de SAU dont 18 ha de cultures de vente et 33 ha de prairies
- 399 500 L livrés produits par 57 VL à 7 000 L/VL
- 35 % de maïs/SFP pour un chargement de 1,72 UGB/ha de SFP corrigé

Hypothèses techniques

Dans ce scénario, on augmente la part de pâturage pour réduire les besoins en maïs fourrage et par conséquent diminuer le correcteur azoté. Cette simulation oblige à remettre en herbe des hectares de blé. Sur ces surfaces supplémentaires, la fertilisation organique est suffisante sans avoir à apporter de fertilisation minérale. Par contre, le système qui était déjà déficitaire en paille doit augmenter ses achats du fait de la réduction des surfaces en céréales.

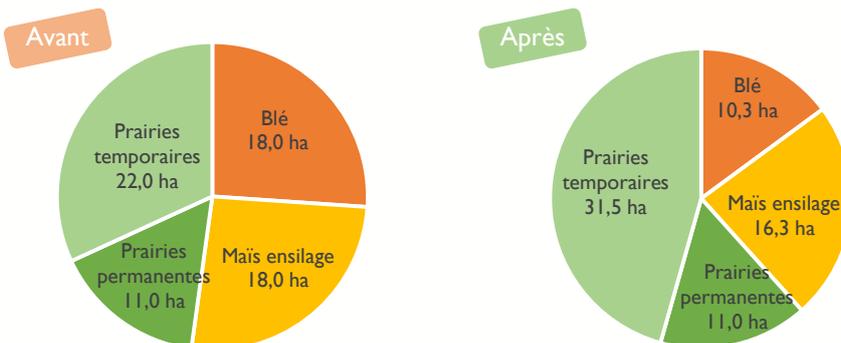
Les silos pour l'ensilage d'herbe sont considérés comme existants, et les surfaces en herbe supplémentaires sont accessibles aux vaches.



Ration hivernale des vaches laitières : exemple sur la ration début de printemps

Avant	Après
7 kg MS d'ensilage de maïs 0,5 kg MS de foin 1 kg MB de tourteau de colza 2 kg MB de blé 0,3 kg MB de CMV	5 kg MS d'ensilage de maïs 0,5 kg MS de foin 0 kg MB de tourteau de colza 2 kg MB de blé 0,3 kg MB de CMV

ASSOLEMENT



Résultats

Variation d'EBE entre la situation initiale et la situation simulée

		Prime sur le prix du lait (€/1 000 l)		
		0	+ 15	+ 30
Surcoût tourteau colza certifié non OGM (€/T)	+ 15	- 3 976	638	5 252
	+ 35	- 4 918	96	4 311
	+55	- 5 859	- 1 245	3 369

TEMOIGNAGE ELEVEUR

Un exemple de démarche qui se tourne vers le sans OGM

Hubert GAILLARD - EARL des Gossets exploitant à ST MARCOUF (50310)

Je me retrouve bien dans le scénario 5 en effet depuis quelques années, j'essaie de faire pâturer un maximum les VL.

Livrant du lait valorisé en AOP Beurre et Crème d'Isigny aux MLC (Maîtres Laitiers du Cotentin), le nouveau cahier des charges m'amène à bien intégrer l'herbe été comme hiver dans la ration. La surface en prairies de l'exploitation permet d'avoir 45 ha accessibles au troupeau laitier et de faire du stock d'ensilage d'herbe et de foin. Pour assurer un stock d'herbe conservée suffisant, je ressème, derrière maïs, 5 à 8 ha de RG qui est ensilé et réincorporé dans la ration des VL.

Pour la question non OGM, je dois garantir la non contamination des achats pour l'élevage. Ainsi, travaillant avec du colza depuis 7/8 ans, je dois, pour le 01/10/2019, prouver à ma laiterie que moins de 0,9% OGM entre dans la composition de l'aliment. Pour ce faire, mes fournisseurs habituels de colza vont me fournir des certificats. De même, les semences de fourrages doivent être certifiées non OGM.

La plus-value AOP couvrira ces frais supplémentaires d'approvisionnement.

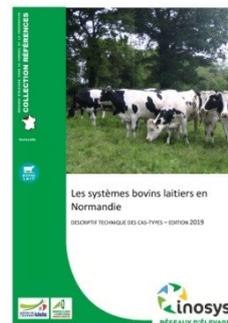
QUELQUES ELEMENTS DU CAHIER DES CHARGES AOP BEURRE ET CREME D'ISIGNY

A l'heure actuelle l'alimentation sans OGM des animaux n'est pas une obligation du Cahier des charges, mais la majorité des filières AOP y réfléchissent.

- Le pâturage du troupeau doit se dérouler sur une période minimale de 7 mois.
- La surface fourragère principale de chaque exploitation doit comporter au moins 50% d'herbe.
- Les vaches en lactation disposent chacune d'au moins 35 ares de prairies dont au moins 20 ares pâturés ou au moins 10 ares pâturés complétés d'un affouragement en herbe.
- L'herbe sous forme fraîche ou conservée constitue :
 - . au moins 40% de la ration fourragère exprimée en MS, en moyenne durant les 7 mois minimum de pâturage,
 - . au moins 20% exprimée en MS, en période hors pâturage.

RETROUVER LES CAS-TYPES SUPPORTS !

Vous pouvez retrouver les descriptifs techniques des Cas-Types qui ont été utilisés dans cette étude.



Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Juillet 2019 – Référence Idele : 00 19 601 026 – Réalisation : Valérie LOCHON
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Chambre d'Agriculture de Normandie :

Cédric GARNIER (Eure, Seine-Maritime) - Tél. : 02 32 47 35 70 - cedric.garnier@normandie.chambagri.fr

Florine GERVAIS (Orne) - Tél. : 02 33 31 49 58 - florine.gervais@normandie.chambagri.fr

Marion SUTTER (Calvados) - Tél. : 02 31 70 25 11 - marion.sutter@normandie.chambagri.fr

Séverine BUREL (Seine-Maritime) - Tél. : 02 35 59 47 02 - severine.burel@normandie.chambagri.fr

Viviane SIMONIN (Manche) - Tél. : 02 33 06 47 30 - viviane.simonin@normandie.chambagri.fr

Coordination :

Simon FOURDIN - Institut de l'Élevage - Tél. : 03 62 61 42 13 - simon.fourdin@idele.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a reçu l'appui financier du CASDAR, de FranceAgrimer

